



Strasbourg,
Le 27 juillet 2018

Communiqué de presse

ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ARRÊT DE LA PROCÉDURE D'ALERTE

Le département du Bas-Rhin connaît un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone depuis plusieurs jours.

Pour information : l'ozone est un polluant atmosphérique, impactant la santé, formé à partir de composés organiques volatils (COV industriels et naturels), d'oxydes d'azote (trafic routier, industries, résidentiel ...) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées.

Levée de la procédure d'alerte et des mesures d'urgence

Les prévisions d'ATMO Grand Est indiquent que le taux d'ozone dans l'air repassera en-deçà des seuils de dépassement ce week-end.

En conséquence, les mesures d'urgence arrêtées par le Préfet du Bas-Rhin et le plan d'actions renforcées prévu par l'Eurométropole de Strasbourg ne sont pas maintenus pour samedi et dimanche.

La circulation différenciée, dont la mise en œuvre aurait pu intervenir samedi, ne sera pas activée dans l'immédiat.

Maintien d'une vigilance active pour la semaine prochaine

Les prévisions pour la semaine prochaine sont propices à l'augmentation de la pollution à l'ozone et laissent à penser que les seuils de dépassement pourraient de nouveau être atteints.

Dans un tel cas de figure, la Préfecture du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg rappellent que l'usage des transports en commun et du vélo, le recours de la marche à pied restent le moyen le plus efficace de lutter contre les émissions de gaz polluants et doivent être privilégiés.

Dans la perspective de l'activation éventuelle de la circulation différenciée la semaine prochaine, il est par ailleurs rappelé que **chaque véhicule motorisé, amené à circuler en période de pic de pollution, doit être équipé du certificat "Crit'Air", quel que soit son type** (voiture, poids lourd, utilitaire, deux-roues).

Tous les usagers de la route français et étrangers qui ne seraient pas encore équipés sont donc invités à le faire en passant commande sur le site internet gouvernemental (*site en langues française, anglaise, allemande et espagnole*) : www.certificat-air.gouv.fr pour un coût de 3,62 € en France (*frais de fabrication, de gestion et d'envoi*).*

L'attestation disponible immédiatement après l'achat sur internet permet de justifier de l'obtention du certificat avant de le recevoir par voie postale.

Restez informés sur l'évolution de la situation dans les prochains jours :

- A tout moment, il est possible de suivre les évolutions de la qualité de l'air sur le site internet : www.atmo-grandest.eu

- Une permanence téléphonique est assurée pour toute information santé : Air Santé au 03 88 37 37 37

- en s'inscrivant à l'alerte de pollution sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://demarches.strasbourg.eu/proprete/inscription-alerte-pollution-circulation-differenciee>

- sur le site de la Préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

- sur les panneaux à messages variables de la DIR Est, de la SANEF et du SIRAC.

* Pour plus d'informations, il est possible de contacter le service Crit'Air par téléphone du lundi au vendredi (9h-17h), en composant le 0800 97 00 33 (*appel gratuit*).

Une procédure de demande par voie écrite et de paiement par chèque bancaire ou postal est aussi possible.

PROCÉDURE D'INFORMATION & RECOMMANDATIONS

MESURES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Limitez les activités physiques et sportives intenses.

Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords.

Evitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en communs et au covoiturage.

Evitez de faire du feu dans des foyers ouverts et des poêles anciens non indispensables.

JOUR 1

ALERTE NIVEAU

1

- 20 KM/H SUR AUTOROUTES ET VOIES RAPIDES

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Interdiction de brûler des résidus agricoles, les déchets forestiers et les déchets verts

Interdiction d'utiliser les chauffages à bois et dérivés, d'agrèments

Contrôles des sites industriels les plus importants



MESURES INCITATIVES



CTS 1,80€ ticket journalier



Velhop à 3€ la journée



Réseau 67 à 2,50 € le ticket aller/retour

JOUR 1 ET 2 MODÉRATION DE LA CIRCULATION RECOMMANDÉE



JOURS 2 & 3

ALERTE NIVEAU

2

- 20 KM/H SUR TOUT LE RÉSEAU ROUTIER

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Dispositions spécifiques pour les sites responsables localement des émissions les plus importantes

JOURS 4 ET SUIVANTS

ALERTE NIVEAU

3

- 20 KM/H SUR TOUT LE RÉSEAU ROUTIER

MESURES COMPLÉMENTAIRES

L'épandage d'urée, sans aucun procédé d'enfouissement ou arrosage, est interdit.



JOUR 3 ET SUIVANTS CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE



INTERDIT AUX VÉHICULES SANS CERTIFICAT